



DATE DE LA CONVOCATION

22 mars 2024

DATE D’AFFICHAGE

22 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 21

Présents : 18

**Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mardi 26 mars 2024**

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le 29/03/2024

ID : 037-213701519-20240327-DCM037151001_24-DE

is du Conseil Municipal S²LOW

Le 26 mars 2024, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s’est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUDIER Sébastien, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme SIGONNEAU Marilyn, M. MARCHAND Nicolas, M. LEFRANCOIS Patrick, Mme DUBOURDIEU Catherine, Mme CERDAN Carole, M. GAGNEUX David.

Pouvoirs :

Mme BRION Anne a donné son pouvoir à Mme BLIN Christine,
Mme CAMPANELLI Virginie a donné son pouvoir à M. ESPITALIER David,
M. BIGNAND Didier a donné son pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absent excusé :

Secrétaire de séance : M. FOUCHE Philippe.

DEL 037 151 001 / 2024 – 5.1

INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE : Élection d'une Adjointe au Maire

Le Conseil Municipal

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-7-1 et suivants,
Considérant qu'il convient de procéder à l'élection d'une nouvelle Adjointe au Maire,
Considérant Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs Adjoints au Maire, ceux-ci
sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder.*

Décide

Article 1 : que l'Adjointe au Maire à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le sixième rang (cinquième Adjointe au Maire) ;

Article 2 : sous la présidence de Monsieur Sébastien MARAIS, Maire, de procéder à la désignation de la cinquième Adjointe au Maire au scrutin secret à la majorité absolue :

1er tour du scrutin

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 21
- c) Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls (art.L.66 du code électoral) : 3
- d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 18
- e) Majorité absolue : 10



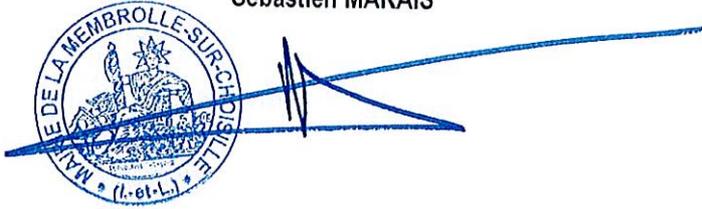
NOM et PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Marilyn SIGONNEAU	18	dix-huit

Proclame

- Madame Marilyn SIGONNEAU est élue à la majorité absolue cinquième Adjointe. Est fait procéder à son installation immédiate.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 27 mars 2024

Le Maire,
Sébastien MARAIS





DATE DE LA CONVOCATION
22 mars 2024

DATE D’AFFICHAGE
22 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 21

Présents : 18

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mardi 26 mars 2024

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le 29/03/2024

ID : 037-213701519-20240327-DEL037151002_24-DE

S²LO

Le 26 mars 2024, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s’est rassemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUQUIER Sébastien, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme SIGONNEAU Marilyn, M. MARCHAND Nicolas, M. LEFRANCOIS Patrick, Mme DUBOURDIEU Catherine, Mme CERDAN Carole, M. GAGNEUX David.

Pouvoirs :

Mme BRION Anne a donné son pouvoir à Mme BLIN Christine,
Mme CAMPANELLI Virginie a donné son pouvoir à M. ESPITALIER David,
M. BIGNAND Didier a donné son pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absent excusé :

-

Secrétaire de séance : M. FOUCHE Philippe.

DEL 037 151 002 / 2024 – 5.1

INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE : Création d’un poste d’Adjoint au Maire et élection de l’Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-1 et suivants,

Vu les votes : POUR : 18, CONTRE : 2 (*Madame CERDAN avec le pouvoir de Monsieur BIGNAND*),
ABSTENTION : 1 (*M. GAGNEUX*)

Décide

Article 1 : de créer un poste d’Adjoint au Maire et ainsi fixer le nombre d’adjoints à 6 ;

Article 2 : que l’Adjoint au Maire à désigner occupera, dans l’ordre du tableau, le septième rang (sixième Adjoint au Maire) ;

Article 3 : sous la présidence de Monsieur Sébastien MARAIS, Maire, de procéder à la désignation du sixième Adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue :

1er tour du scrutin

- a) Nombre de conseillers présents à l’appel n’ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 21
- c) Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls (art.L.66 du code électoral) : 3
- d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 18
- e) Majorité absolue : 10



NOM et PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Bénédicte PERRETIER	18	dix-huit

Proclame

- Madame Bénédicte PERRETIER est élue à la majorité absolue sixième Adjointe. Est fait procéder à son installation immédiate.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 27 mars 2024

Le Maire,
Sébastien MARAIS



Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mardi 26 mars 2024

Envoyé en préfecture le 29/03/2024
Reçu en préfecture le 29/03/2024
Publié le 29/03/2024
ID : 037-213701519-20240327-DEL037151003_24-DE

Le 26 mars 2024, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisisse, légalement convoqué, s'est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUDIER Sébastien, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme SIGONNEAU Marilyn, M. MARCHAND Nicolas, M. LEFRANCOIS Patrick, Mme DUBOURDIEU Catherine, Mme CERDAN Carole, M. GAGNEUX David.

Pouvoirs :

Mme BRION Anne a donné son pouvoir à Mme BLIN Christine,
Mme CAMPANELLI Virginie a donné son pouvoir à M. ESPITALIER David,
M. BIGNAND Didier a donné son pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absent excusé :

Secrétaire de séance : M. FOUCHE Philippe.

DATE DE LA CONVOCATION

22 mars 2024

DATE D’AFFICHAGE

22 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 21

Présents : 18

DEL 037 151 003 / 2024 – 5.6

INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE : Indemnités des Adjointes au Maire et des Conseillers municipaux délégués

Le Conseil Municipal

Vu les articles L2123-24 et L2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération DEL 037 151 001 / 2024 – 5.1 du 26 mars 2024 portant élection d'une Adjointe au Maire,
Vu la délibération DEL 037 151 002 / 2024 – 5.1 du 26 mars 2024 portant création d'un poste d'Adjoint au Maire et élection de l'Adjoint au Maire,

Vu les votes : POUR : 18, CONTRE : 0, ABSTENTION : 3 (*Madame CERDAN avec le pouvoir de Monsieur BIGNAND, M. GAGNEUX*)

Décide

Article 1 : de fixer les indemnités des Adjointes au Maire et des Conseillers municipaux délégués comme suit :

Qualité	% de l'indice brut terminal de la fonction publique voté par le Conseil municipal
1 ^{er} Adjoint	19,8 %
2 ^{ème} Adjoint	19,8 %
3 ^{ème} Adjoint	19,8 %
4 ^{ème} Adjoint	19,8 %
5 ^{ème} Adjoint	13,8 %
6 ^{ème} Adjoint	13,8 %
1 ^{er} Conseiller municipal délégué	6 %
2 ^{ème} Conseiller municipal délégué	6 %

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le 29/03/2024

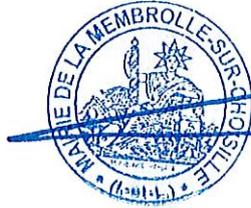
ID : 037-213701519-20240327-DEL037151003_24-DE

S²LOW

- Article 2 : de préciser que la présente délibération entre en vigueur à la date d'entrée des élus,
- Article 3 : d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune,
- Article 4 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 27 mars 2024

Le Maire,
Sébastien MARAIS



(Handwritten signature in blue ink)



Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mardi 26 mars 2024

Envoyé en préfecture le 29/03/2024
Reçu en préfecture le 29/03/2024
Publié le 29/03/2024
ID : 037-213701519-20240327-DEL037151004_24-AR

DATE DE LA CONVOCATION

22 mars 2024

DATE D’AFFICHAGE

22 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 21

Présents : 18

Le 26 mars 2024, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s’est rassemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUDIER Sébastien, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme SIGONNEAU Marilyn, M. MARCHAND Nicolas, M. LEFRANCOIS Patrick, Mme DUBOURDIEU Catherine, Mme CERDAN Carole, M. GAGNEUX David.

Pouvoirs :

Mme BRION Anne a donné son pouvoir à Mme BLIN Christine,
Mme CAMPANELLI Virginie a donné son pouvoir à M. ESPITALIER David,
M. BIGNAND Didier a donné son pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absent excusé :

-

Secrétaire de séance : M. FOUCHE Philippe.

DEL 037 151 004 / 2024 – 5.6

INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE : Octroi de la protection fonctionnelle à Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2123-34 et L2123-35,
Considérant que l’administration doit prévenir les attaques contre ses élus et leur apporter son soutien. Lorsqu’elle a connaissance des attaques imminentes ou en cours à l’égard d’un élu, elle doit mettre en œuvre les moyens nécessaires pour les éviter ou les faire cesser,
Considérant que Monsieur Sébastien MARAIS a été victime, en tant que Maire de la commune de La Membrolle-sur-Choisille, de propos injurieux et outrageants publiés le 30 janvier 2024,
Considérant que dans ces conditions, pour l’épisode rappelé ci-dessus et conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal est juridiquement sollicité pour attribuer la protection fonctionnelle à Monsieur Sébastien MARAIS,

Monsieur Sébastien MARAIS ayant quitté la salle.

Vu les votes : POUR : 20, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : d’accorder la protection fonctionnelle à Monsieur Sébastien MARAIS, Maire de la commune de La Membrolle-sur-Choisille ;

Article 2 : que les frais d’avocat et de procédure relatifs à ces dossiers seront pris en charge par la commune au titre de la protection fonctionnelle ;

Article 3 : que la commune indemniserà Monsieur Sébastien MARAIS des sommes auxquelles l’auteur pourrait être condamné au versement ;

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le 29/03/2024

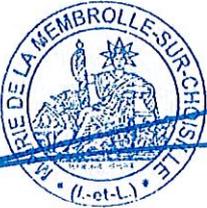
ID : 037-213701519-20240327-DEL037151004_24-AR

S²LOW

Article 4 : que la commune se subrogera dans les droits de Monsieur Sébastien MARAIS pour obtenir, le cas échéant, auprès de l'auteur condamné le remboursement des sommes considérées.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 27 mars 2024

Le Maire,
Sébastien MARAIS





Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mardi 26 mars 2024

Envoyé en préfecture le 29/03/2024
Reçu en préfecture le 29/03/2024
Publié le 29/03/2024
ID : 037-213701519-20240327-DEL037151005_24-DE

DATE DE LA CONVOCATION
22 mars 2024

DATE D’AFFICHAGE
22 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 21

Présents : 18

Le 26 mars 2024, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s’est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUDIER Sébastien, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme SIGONNEAU Marilyn, M. MARCHAND Nicolas, M. LEFRANCOIS Patrick, Mme DUBOURDIEU Catherine, Mme CERDAN Carole, M. GAGNEUX David.

Pouvoirs :

Mme BRION Anne a donné son pouvoir à Mme BLIN Christine,
Mme CAMPANELLI Virginie a donné son pouvoir à M. ESPITALIER David,
M. BIGNAND Didier a donné son pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absent excusé :

Secrétaire de séance : M. FOUCHE Philippe.

DEL 037 151 005 / 2024 – 7.1

FINANCES : Approbation du Compte de Gestion 2023 du trésorier

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,
Vu la Commission Finances du 18 mars 2024,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 2 (*Madame CERDAN avec le pouvoir de Monsieur BIGNAND*)

Décide

Article 1 : de déclarer le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier : « visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part. »

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 27 mars 2024

Le Maire,
Sébastien MARAIS





Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mardi 26 mars 2024

Envoyé en préfecture le 29/03/2024
Reçu en préfecture le 29/03/2024
Publié le 29/03/2024
ID : 037-213701519-20240327-DEL037151006_24-DE

DATE DE LA CONVOCATION

22 mars 2024

DATE D’AFFICHAGE

22 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 21

Présents : 18

Le 26 mars 2024, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s’est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme LAMIRAUT Isabelle, M. MENUDIER Sébastien, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme SIGONNEAU Marilyn, M. MARCHAND Nicolas, M. LEFRANCOIS Patrick, Mme DUBOURDIEU Catherine, Mme CERDAN Carole, M. GAGNEUX David.

Pouvoirs :

Mme BRION Anne a donné son pouvoir à Mme BLIN Christine,
Mme CAMPANELLI Virginie a donné son pouvoir à M. ESPITALIER David,
M. BIGNAND Didier a donné son pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absent excusé :

Secrétaire de séance : M. FOUCHE Philippe.

DEL 037 151 006 / 2024 – 7.1

FINANCES : Vote du Compte Administratif 2023 de la Commune

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,
Vu le Compte de Gestion 2023,
Vu la Commission Finances du 18 mars 2024,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR : 17, CONTRE : 0, ABSTENTION : 3 (Madame CERDAN avec le pouvoir de Monsieur BIGNAND, M. GAGNEUX)
(Monsieur Sébastien MARAIS, Maire, absent de la salle de conseil, ne prend pas part au vote)

Décide

Article 1 : sous la présidence de Monsieur Emmanuel FLEUREAU, 1^{er} Adjoint au Maire, d’approuver le Compte Administratif 2023 de la commune qui peut se résumer ainsi :

Solde d’exécution de la section de fonctionnement	+ 2 672 107,65 €
Solde d’exécution de section d’investissement	- 67 500,52 €
SOLDE D’EXECUTION	+ 2 604 607,13 €

Article 2 : d’autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 27 mars 2024



Le Maire,
Sébastien MARAIS



Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mardi 26 mars 2024

Envoyé en préfecture le 29/03/2024
Reçu en préfecture le 29/03/2024
Publié le 29/03/2024
ID : 037-213701519-20240327-DEL037151007_24-DE

Le 26 mars 2024, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUQUIER Sébastien, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme SIGONNEAU Marilyn, M. MARCHAND Nicolas, M. LEFRANCOIS Patrick, Mme DUBOURDIEU Catherine, Mme CERDAN Carole, M. GAGNEUX David.

Pouvoirs :

Mme BRION Anne a donné son pouvoir à Mme BLIN Christine,
Mme CAMPANELLI Virginie a donné son pouvoir à M. ESPITALIER David,
M. BIGNAND Didier a donné son pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absent excusé :

Secrétaire de séance : M. FOUCHE Philippe.

DATE DE LA CONVOCATION

22 mars 2024

DATE D’AFFICHAGE

22 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 21

Présents : 18

DEL 037 151 007 / 2024 – 7.1

FINANCES : Affectation des résultats du Compte Administratif 2023 de la Commune

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,
Vu le Compte Administratif 2023,
Vu la Commission Finances du 18 mars 2024,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR : 18, CONTRE : 0, ABSTENTION : 3 (Madame CERDAN avec le pouvoir de Monsieur BIGNAND, M. GAGNEUX)

Décide

Article 1 : compte-tenu du financement des investissements sur l'année 2024, il est proposé de reprendre les résultats du Compte Administratif 2023 de la Commune vers le Budget Primitif 2024 de la manière suivante :

<u>PROPOSITION : Affectation des résultats CA 2023</u>	
compte 002 : Recettes de fonctionnement, excédent de fonctionnement reporté	2 416 013,08 €
compte 1068 : Recettes d'investissement, affectation excédent de fonctionnement capitalisé	255 580,57 €
compte 001 : Dépenses d'investissement, résultat d'investissement reporté	67 500,52 €

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 27 mars 2024

Le Maire,
Sébastien MARAIS





Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mardi 26 mars 2024

Envoyé en préfecture le 29/03/2024
Reçu en préfecture le 29/03/2024
Publié le 29/03/2024
ID : 037-213701519-20240327-DEL037151008_24-DE

DATE DE LA CONVOCATION

22 mars 2024

DATE D’AFFICHAGE

22 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 21

Présents : 18

Le 26 mars 2024, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s’est rassemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUJER Sébastien, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme SIGONNEAU Marilyn, M. MARCHAND Nicolas, M. LEFRANCOIS Patrick, Mme DUBOURDIEU Catherine, Mme CERDAN Carole, M. GAGNEUX David.

Pouvoirs :

Mme BRION Anne a donné son pouvoir à Mme BLIN Christine,
Mme CAMPANELLI Virginie a donné son pouvoir à M. ESPITALIER David,
M. BIGNAND Didier a donné son pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absent excusé :

Secrétaire de séance : M. FOUCHE Philippe.

DEL 037 151 008 / 2024 – 7.1

FINANCES : Vote du Budget Primitif 2024 de la Commune

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,
Vu l’envoi aux Conseillers municipaux du projet de maquette budgétaire le 13 mars 2024,
Vu la Commission Finances du 18 mars 2024,
Vu l’état annuel des indemnités perçues par les membres du Conseil Municipal présenté en séance,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR : 18, CONTRE : 0, ABSTENTION : 3 (*Madame CERDAN avec le pouvoir de Monsieur BIGNAND, M. GAGNEUX*)

Décide

Article 1 : de prendre acte de l’état annuel des indemnités brutes de toutes natures dont ont bénéficié les élus siégeant au sein du Conseil municipal ;

Article 2 : de voter le Budget Primitif 2024 de la Commune :

- par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel sur chacun des chapitres,
- par opération et par chapitre pour la section d’investissement sans vote formel sur chacun des opérations et chapitres.

Article 3 : d’adopter le Budget Primitif de la Commune pour l’exercice 2024 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	4 992 509,08 €	4 992 509,08 €
Section d’investissement	5 895 316,95 €	5 895 316,95 €
TOTAL	10 887 826,03 €	10 887 826,03 €

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le 29/03/2024

S²LO

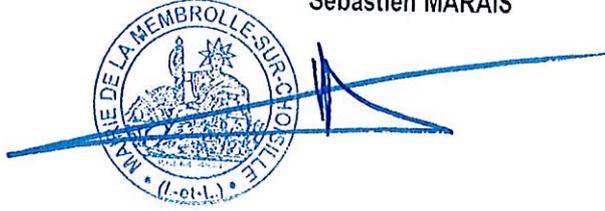
ID : 037-213701519-20240327-DEL037151008_24-DE

Article 4 :

d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à signer
tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 27 mars 2024

Le Maire,
Sébastien MARAIS





Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mardi 26 mars 2024

Envoyé en préfecture le 29/03/2024
Reçu en préfecture le 29/03/2024
Publié le 29/03/2024
ID : 037-213701519-20240327-DEL037151009_24-DE

Le 26 mars 2024, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUODIER Sébastien, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme SIGONNEAU Marilyn, M. MARCHAND Nicolas, M. LEFRANCOIS Patrick, Mme DUBOURDIEU Catherine, Mme CERDAN Carole, M. GAGNEUX David.

Pouvoirs :

Mme BRION Anne a donné son pouvoir à Mme BLIN Christine, Mme CAMPANELLI Virginie a donné son pouvoir à M. ESPITALIER David, M. BIGNAND Didier a donné son pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absent excusé :

Secrétaire de séance : M. FOUCHE Philippe.

DATE DE LA CONVOCATION

22 mars 2024

DATE D’AFFICHAGE

22 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 21

Présents : 18

DEL 037 151 009 / 2024 – 7.2

FINANCES : Vote des taux d'impositions directes 2024

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,
Vu la Commission Finances du 18 mars 2024,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR : 21, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : de fixer le taux des taxes directes locales qui seront applicables pour l'exercice 2024 comme suit :

	<u>Taux 2014</u>	<u>Taux 2023</u>	<u>Taux 2024</u>
Foncier sur les propriétés Bâties (TFPB)	23,51 %	23,51% (taux communal) + 16,48 % (taux départemental 2021) = 39,99 %	23,51% (taux communal) + 16,48 % (taux départemental 2021) = 39,99 %
Foncier sur les propriétés Non Bâties (TFPNB)	65,37 %	65,37 %	65,37 %
Taxe d'habitation (TH)	20,88 %	20,88 %	20,88 %

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 27 mars 2024

Le Maire,
Sébastien MARAIS





Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le 29/03/2024

ID : 037-213701519-20240327-DEL037151010_24-DE

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mardi 26 mars 2024

du Conseil Municipal S²LO

DATE DE LA CONVOCATION

22 mars 2024

DATE D’AFFICHAGE

22 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 21

Présents : 18

Le 26 mars 2024, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s’est rassemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUDIER Sébastien, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme SIGONNEAU Marilyn, M. MARCHAND Nicolas, M. LEFRANCOIS Patrick, Mme DUBOURDIEU Catherine, Mme CERDAN Carole, M. GAGNEUX David.

Pouvoirs :

Mme BRION Anne a donné son pouvoir à Mme BLIN Christine,
Mme CAMPANELLI Virginie a donné son pouvoir à M. ESPITALIER David,
M. BIGNAND Didier a donné son pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absent excusé :

Secrétaire de séance : M. FOUCHE Philippe.

DEL 037 151 010 / 2024 – 7.5

FINANCES : Vote de la subvention au Centre Communal d’Action Sociale (CCAS) pour l’année 2024

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2331-5 à L2331-10 et L5217-8,
Vu la Commission Finances du 18 mars 2024,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR : 21, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : de verser une subvention de 12 000 € au Centre Communal d’Action Social (CCAS) pour l’année 2024 – cette somme sera inscrite au compte 657362 du budget de la commune et au compte 7474 au budget du CCAS ;

Article 2 : d’autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 27 mars 2024

Le Maire,
Sébastien MARAIS





Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mardi 26 mars 2024

Envoyé en préfecture le 29/03/2024
Reçu en préfecture le 29/03/2024
Publié le 29/03/2024
ID : 037-213701519-20240327-DEL037151011_24-DE

DATE DE LA CONVOCATION
22 mars 2024

DATE D’AFFICHAGE
22 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 21

Présents : 18

Le 26 mars 2024, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s’est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUDIER Sébastien, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme SIGONNEAU Marilyn, M. MARCHAND Nicolas, M. LEFRANCOIS Patrick, Mme DUBOURDIEU Catherine, Mme CERDAN Carole, M. GAGNEUX David.

Pouvoirs :

Mme BRION Anne a donné son pouvoir à Mme BLIN Christine,
Mme CAMPANELLI Virginie a donné son pouvoir à M. ESPITALIER David,
M. BIGNAND Didier a donné son pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absent excusé :

-

Secrétaire de séance : M. FOUCHE Philippe.

DEL 037 151 011 / 2024 – 7.5

FINANCES : Vote d’une subvention 2024 exceptionnelle à la Coopérative Scolaire de l’école élémentaire

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,
Vu la demande de l’association,

Vu les votes : POUR : 20, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Mme Julie ALBERT ne prenant pas part au vote.

Décide

Article 1 : d’accorder une subvention exceptionnelle de 2 000,00 € à la coopérative scolaire de l’école élémentaire de La Membrolle-sur-Choisille pour l’année 2024 et dans le cadre de cette classe découverte ;

Article 2 : d’autoriser Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 27 mars 2024

Le Maire,
Sébastien MARAIS





Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mardi 26 mars 2024

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le 29/03/2024

ID : 037-213701519-20240327-DEL037151012_24-DE

du Conseil Municipal S²LO

Le 26 mars 2024, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUDIER Sébastien, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme SIGONNEAU Marilyn, M. MARCHAND Nicolas, M. LEFRANCOIS Patrick, Mme DUBOURDIEU Catherine, Mme CERDAN Carole, M. GAGNEUX David.

Pouvoirs :

Mme BRION Anne a donné son pouvoir à Mme BLIN Christine,
Mme CAMPANELLI Virginie a donné son pouvoir à M. ESPITALIER David,
M. BIGNAND Didier a donné son pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absent excusé :

-

Secrétaire de séance : M. FOUCHE Philippe.

DATE DE LA CONVOCATION

22 mars 2024

DATE D’AFFICHAGE

22 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 21

Présents : 18

DEL 037 151 012 / 2024 – 8.5

POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT, LOGEMENT : Approbation des projets de convention intercommunale d’attribution (CIA) 2024-2029 et de plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d’information des demandeurs (PPGDID) 2024-2029

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la saisine de Tours Métropole Val de Loire en date du 30 janvier 2024,

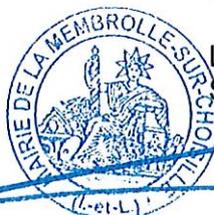
Vu les votes : POUR : 18, CONTRE : 0, ABSTENTION : 3 (*Madame CERDAN avec le pouvoir de Monsieur BIGNAND, M. GAGNEUX*)

Décide

Article 1 : D’émettre un avis favorable aux projets de Convention Intercommunale d’Attribution (CIA) et de plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d’information des demandeurs (PPGDID) couvrant la période 2024-2029 ;

Article 2 : d’autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 27 mars 2024



Le Maire,
Sébastien MARAIS



DATE DE LA CONVOCATION

22 mars 2024

DATE D’AFFICHAGE

22 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 21

Présents : 18

**Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mardi 26 mars 2024**

Envoyé en préfecture le 29/03/2024
Reçu en préfecture le 29/03/2024
Publié le 29/03/2024
ID : 037-213701519-20240327-DEL037151013_24-DE

Le 26 mars 2024, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s’est rassemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUDIER Sébastien, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme SIGONNEAU Marilyn, M. MARCHAND Nicolas, M. LEFRANCOIS Patrick, Mme DUBOURDIEU Catherine, Mme CERDAN Carole, M. GAGNEUX David.

Pouvoirs :

Mme BRION Anne a donné son pouvoir à Mme BLIN Christine,
Mme CAMPANELLI Virginie a donné son pouvoir à M. ESPITALIER David,
M. BIGNAND Didier a donné son pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absent excusé :

.

Secrétaire de séance : M. FOUCHE Philippe.

DEL 037 151 013 / 2024 – 8.5

POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT, LOGEMENT : Définition des Zones d’Accélération des Energies Renouvelables

Le Conseil Municipal

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

Vu la concertation publique qui s'est tenue du 22 février 2024 au 12 mars 2024,

Vu les votes : POUR : 21, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : de définir comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune de La Membrolle-sur-Choisille les zones figurant dans le tableau ci-après et dans la cartographie annexe à la présente délibération :

Fillère	Découpage fillère	Proposition
1. Bois-énergie / biomasse	-	100 %
2. Géothermie	-	100 %
3. Biogaz / Biométhane	-	0 %
4. Hydroélectricité	-	0 %
5. Eolien	-	0 %
6. Solaire PV	Toiture	100 % des toitures
	Sol	0 %
	Ombrière	100 % des parkings
7. Solaire thermique	Toiture	Idem solaire PV

Article 2 : d'approuver la transmission de la cartographie de ces zones au référent préfectoral, à Tours Métropole Val de Loire et au Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle,

Article 3 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 27 mars 2024

Le Maire,
Sébastien MARAIS





Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mardi 26 mars 2024

Envoyé en préfecture le 29/03/2024
Reçu en préfecture le 29/03/2024
Publié le 29/03/2024
ID : 037-213701519-20240327-DEL037151014_24-DE

DATE DE LA CONVOCATION

22 mars 2024

DATE D’AFFICHAGE

22 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 21

Présents : 18

Le 26 mars 2024, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s’est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUODIER Sébastien, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme SIGONNEAU Marilyn, M. MARCHAND Nicolas, M. LEFRANCOIS Patrick, Mme DUBOURDIEU Catherine, Mme CERDAN Carole, M. GAGNEUX David.

Pouvoirs :

Mme BRION Anne a donné son pouvoir à Mme BLIN Christine, Mme CAMPANELLI Virginie a donné son pouvoir à M. ESPITALIER David, M. BIGNAND Didier a donné son pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absent excusé :

-

Secrétaire de séance : M. FOUCHE Philippe.

DEL 037 151 014 / 2024 – 9.1

TOURISME : Demande de mise à disposition par Tours Métropole Val de Loire du service Déclaloc

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du bureau métropolitain du 27 novembre 2023 approuvant le règlement-cadre relatif à la mise à disposition du service Déclaloc par Tours Métropole Val de Loire à ses communes membres,

Vu les votes : POUR : 21, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : d'autoriser la mise en place gracieuse du service Déclaloc par Tours Métropole Val de Loire ;

Article 2 : d'approuver le règlement-cadre relatif à la mise à disposition du service Déclaloc de Tours Métropole Val de Loire à ses communes membres ;

Article 3 : d'approuver l'ouverture d'un compte Déclaloc pour la commune, permettant le déploiement de cette solution à l'attention des administrés ;

Article 4 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 27 mars 2024



Le Maire,
Sébastien MARAIS



DATE DE LA CONVOCATION

22 mars 2024

DATE D’AFFICHAGE

22 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 21

Présents : 18

**Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mardi 26 mars 2024**

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le 29/03/2024

ID : 037-213701519-20240327-DEL037151016_24-DE

du Conseil Municipal
S²LOW

Le 26 mars 2024, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s’est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUDIER Sébastien, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme SIGONNEAU Marilyn, M. MARCHAND Nicolas, M. LEFRANCOIS Patrick, Mme DUBOURDIEU Catherine, Mme CERDAN Carole, M. GAGNEUX David.

Pouvoirs :

Mme BRION Anne a donné son pouvoir à Mme BLIN Christine,
Mme CAMPANELLI Virginie a donné son pouvoir à M. ESPITALIER David,
M. BIGNAND Didier a donné son pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absent excusé :

.

Secrétaire de séance : M. FOUCHE Philippe.

DEL 037 151 015 / 2024 – 4.5

RESSOURCES HUMAINES : Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l’expérience et de l’engagement professionnel (RIFSEEP)

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,
Vu l'arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,
Vu la délibération du Conseil municipal 28022019-03 en date du 28 février 2019 instaurant le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions et de l'engagement professionnel (RIFSEEP),
Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR : 21, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : - d’approuver la modification de l’Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d’expertise (I.F.S.E.) et du complément indemnitaire annuel (CIA) des catégories comme suit :

Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)**CATEGORIE C :**

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des ADJOINTS ADMINISTRATIFS, ADJOINTS TECHNIQUES, AGENT DE MAITRISE, ATSEM, ANIMATEURS		Montant maximum annuel de l'IFSE	
Groupe de fonctions	Emplois	Montant annuel maximum d'IFSE retenu par l'organe délibérant	Plafond Réglementaire
Groupe 1	<i>Gestionnaire de service : maîtrise de diverses compétences, bon niveau de technicité, expertise coordination, responsabilité, encadrement d'agents</i>	6 400 €	11 340 €
Groupe 2	<i>Agent d'exécution intermédiaire : niveau intermédiaire de technicité, autonomie, encadrement ponctuel</i>	4 000 €	16 015 €
Groupe 3	<i>Agent d'exécution : Fonction d'exécution, niveau faible de technicité</i>	3 000 €	14 650 €

Complément indemnitaire annuel (CIA)**CATEGORIE C :**

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des : ADJOINTS ADMINISTRATIFS, ADJOINTS TECHNIQUES, AGENT DE MAITRISE, ATSEM, ANIMATEURS		Montant maximum annuel du C.I.A.	
Groupe de fonctions	Emplois	Montant annuel maximum de CIA retenu par l'organe délibérant	Plafond réglementaire
Groupe 1	<i>Gestionnaire de service</i>	1 200 €	1 260 €
Groupe 2	<i>Agent d'exécution intermédiaire</i>	1 200 €	1 200 €
Groupe 3	<i>Agent d'exécution</i>	1 200 €	1 200 €

Article 2 : - d'autoriser Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de l'IFSE et du CIA dans le respect des principes définis ci-dessus,

Article 3 : - d'acter que cette délibération modifie la délibération du 28 février 2019 instaurant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expérience et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 27 mars 2024



Le Maire,
Sébastien MARAIS



Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mardi 26 mars 2024

Envoyé en préfecture le 29/03/2024
Reçu en préfecture le 29/03/2024
Publié le 27/03/2024
ID : 037-213701519-20240327-DCM037151016_24-DE

DATE DE LA CONVOCATION

22 mars 2024

DATE D’AFFICHAGE

22 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 21

Présents : 18

Le 26 mars 2024, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s’est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUDIER Sébastien, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme SIGONNEAU Marilyn, M. MARCHAND Nicolas, M. LEFRANCOIS Patrick, Mme DUBOURDIEU Catherine, Mme CERDAN Carole, M. GAGNEUX David.

Pouvoirs :

Mme BRION Anne a donné son pouvoir à Mme BLIN Christine,
Mme CAMPANELLI Virginie a donné son pouvoir à M. ESPITALIER David,
M. BIGNAND Didier a donné son pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absent excusé :

Secrétaire de séance : M. FOUCHE Philippe.

DEL 037 151 016 / 2024 – 9.1

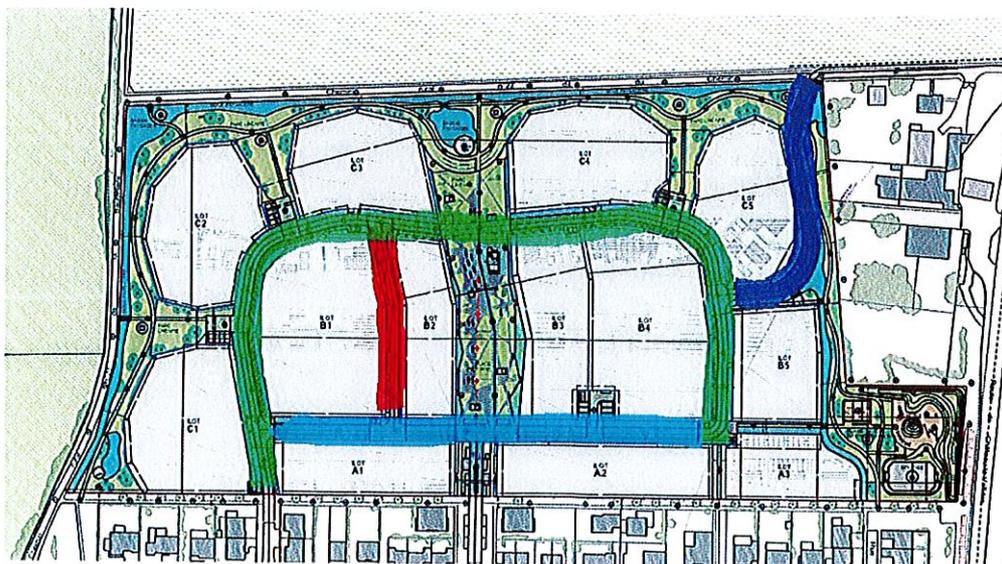
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Dénomination des voiries de l’opération des Hauts de Mazagran

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l’intérêt communal que présente la dénomination des voies,
Vu les votes : POUR : 21., CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : d’approuver la proposition de dénomination des rues de l’opération des Hauts de Mazagran de la façon suivante :



Voie verte : Rue Simone Veil
Voie bleu clair : Rue Olympe de Gouges
Voie bleu foncé : Rue Marie Curie
Voie rouge : Rue George Sand

- Article 2 : de charger Monsieur le Maire de procéder à la numérotation des immeubles de cette opération ;
- Article 4 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 27 mars 2024

Le Maire,
Sébastien MARAIS

